



S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Mars 2024 N° 57

Ensemble pour un Oberbronn plus vert :

Grand nettoyage de printemps !

Le **samedi 6 avril**, la commune d'Oberbronn se mobilise pour un grand nettoyage de printemps. Nous vous attendons nombreux à 8h30, sur la place du couvent, pour cette action collective. N'oubliez pas de confirmer votre participation en mairie d'ici le **mardi 2 avril**. Pour tous ceux qui nous rejoindront, une petite collation vous sera gracieusement offerte.

N'oubliez pas d'apporter votre gilet fluorescent.

Ensemble, engageons-nous pour rendre notre environnement plus propre et accueillant.



CONSEIL MUNICIPAL

Les prochains conseils municipaux se tiendront les jeudis 21 mars et 11 avril, à 19h.

Ces réunions sont ouvertes au public.



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD	OBERBRONN-NORD
Bac ordures ménagères	Lundi 04 mars 2024 Lundi 18 mars Lundi 01 avril	Lundi 04 mars 2024 Lundi 18 mars Lundi 01 avril	Mardi 05 mars 2024 Mardi 19 mars Mardi 02 avril
Collecte sélective	Jeudi 07 mars 2024 Jeudi 21 mars Jeudi 04 avril	Jeudi 07 mars 2024 Jeudi 21 mars Jeudi 04 avril	Vendredi 01 mars 2024 Vendredi 15 mars Vendredi 29 mars Vendredi 12 avril

Principales décisions du Conseil municipal réuni le 1^{er} février 2024

Approbation des dépenses engagées non mandatées et des recettes engagées non liquidées en 2023

Le Conseil valide les différents états se résumant comme suit :

- Budget principal
 - ⇒ Dépenses engagées non mandatées : 301 528,91 €
 - ⇒ Recettes engagées non liquidées : 50 140,00 €
- Budget Eau
 - ⇒ Dépenses engagées non mandatées : 52 962,06 €
- Budget Assainissement
 - ⇒ Dépenses engagées non mandatées : 23 678,30 €
 - ⇒ Recettes engagées non liquidées : 31 926,00 €

Approbation de la convention de récupération du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée à passer avec la Collectivité européenne d'Alsace au titre des travaux réalisés sur domaine public routier départemental, route de Niederbronn

Afin de permettre à la commune de récupérer la TVA relative aux dépenses réalisées sur le domaine public routier départemental, le Conseil approuve la convention à passer avec la Collectivité européenne d'Alsace.

Installation d'une armoire de fibre optique, rue de Born

Suite à l'installation d'une armoire de fibre optique, rue de Born, le Conseil fixe à 40 € la redevance d'occupation du domaine public due par la Société NIEDERBRONN THD.

Attribution d'une subvention pour travaux de ravalement de façades

Le Conseil attribue une subvention d'un montant de 741,60 € au titre des travaux de ravalement de façades réalisés au 6A, rue Wester.

Recrutement personnel saisonnier

L'organisation du travail en période estivale nécessitant le recrutement supplémentaire d'agents saisonniers au niveau du service technique, le Conseil crée quatre postes d'adjoints techniques à temps complet, à raison de deux postes pour le mois de juillet et deux postes pour le mois d'août.

Concession de location d'un terrain en forêt communale

Le Conseil renouvelle la concession à passer avec l'Association de chasse du Frohret pour la période de 2024 à 2033. Le montant du loyer annuel est fixé à 250 €.

Adhésion au projet « Trame Verte et Bleue » 2023

Le Conseil décide d'adhérer au projet initié par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord dans la cadre de l'appel à projet « trame et verte et bleue » 2023 et s'engage à participer au financement des actions qui seront réalisées sur le ban communal (plantations de haies et d'arbres fruitiers, animations en milieu scolaire...), à concurrence d'un montant estimé au maximum à 20 % de leur coût TTC.

Décès :

21/12

Madame Ariane HAECKER âgée de 84 ans
domiciliée au 1 rue des Comtes de Strahlenheim



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE MARS (80 ANS ET PLUS)

03/03	87 ans	Sœur Marie-Odile FIX domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
06/03	85 ans	Madame Catherine DURRENBERGER domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
06/03	86 ans	Madame Marie-Thérèse DAUSCH domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
16/03	87 ans	Monsieur Gilbert MULLER domicilié au 2a rue de la Wasenbourg
16/03	84 ans	Monsieur Gilbert MATZEN domicilié au 1 rue des Comtes de Stralenheim
18/03	86 ans	Madame Pierrette SWEC domiciliée au 1a rue du Tribunal
20/03	83 ans	Sœur Marie-Odile MEYER domiciliée au Monastère St Alphonse au 2 rue Principale
24/03	92 ans	Sœur Gilberte GUINARD domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
24/03	88 ans	Sœur Marie-Thérèse THOMAS domiciliée à la Maison Mère au 2 rue Principale
26/03	90 ans	Madame Marie KUNTZ domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
27/03	98 ans	Madame Suzanne WERNER domiciliée 9, rue de Zinswiller
31/03	85 ans	Madame Agnès STEFFEN domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale

T'IGO

Le service de Transport Intercommunal du Pays de Niederbronn-les-Bains

Je réserve mon déplacement

- Sur start.tigo.padam.io
- Sur l'application mobile T'IGO
- Au 03 88 05 49 79

À l'heure du départ, je suis prêt(e) à partir et j'attends le conducteur à l'endroit indiqué.

Je me laisse conduire jusqu'à ma destination en toute sécurité.

Tarif par trajet
normal : 3 €
réduit : 1€

EXCLUSIVEMENT SUR RÉSERVATION

Pour plus d'informations :
www.ccpaysniederbronn.fr



Pays de
Niederbronn-
les-Bains
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MULTI-SECTEURS

VOTRE TALENT AU SERVICE DE L'INNOVATION !

Job Dating du Pays de Niederbronn-les-Bains



VENEZ AVEC VOTRE CV !
FORMATEURS, EMPLOYEURS ET SPÉCIALISTES
DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES VOUS ATTENDENT

JEUDI
MAI 16 DE 9H À 13H
Espace Grappelli à Mertzwiller
14 rue Louis Pasteur

Offres à consulter sur www.ccpaysniederbronn.fr

Pays de
Niederbronn-
les-Bains
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Infos zéro déchet

Devenons citoyens éco-responsables

N° 29 – février 2024



Bilan de l'extension du tri

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et les papiers graphiques peuvent être triés. D'après une étude CITEO, on trie mieux en zone rurale qu'en zone urbaine et les champions du tri sont les plus de 60 ans. Le tri, une habitude facile à prendre et à tenir, alors on ne lâche rien !

Quelques données statistiques

Avant 2023

En 2020, plus de 20 % du contenu des ordures ménagères étaient des emballages. Avant 2023, les seuls emballages en plastique acceptés dans les bacs de tri étaient les bouteilles et les flacons. Depuis, le centre de tri de Strasbourg s'est modernisé pour trier encore plus d'emballages.

Depuis 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages en papier, en carton, en plastique et métalliques vont dans le bac de tri. Une simplification des consignes qui a permis de collecter davantage de déchets recyclables dans les bacs de tri.

Sachets, films en plastique, pots de yaourt... les nouveaux emballages acceptés dans le bac de tri représentent de petits volumes et n'ont engendré une augmentation que de 3 kg/hab.

La tendance globale est à la réduction des déchets ménagers puisque le poids des ordures ménagères résiduelles (OMR) est passé de 132 à 122 kg/hab. La production de déchets collectés en porte à porte (bacs bruns et jaunes) a diminué de 8 % entre 2022 et 2023.

Recyclage des emballages

Il existe une multitude d'emballages en plastique différents, leur tri est un procédé complexe. Le centre de tri de Strasbourg permet de trier les emballages par grande familles de plastiques, mais il est nécessaire d'affiner la séparation des matériaux. Pour cela, trois centres de sur-tri dotés de 15 machines de tri optique ont vu le jour en France.



Une fois triés, les nouveaux emballages acceptés sont envoyés sur des sites de recyclage en France, Allemagne ou Belgique. La faible partie des emballages pas encore recyclables est utilisée par les industries pour tester de nouveaux procédés de recyclage. C'est ce qu'on appelle le « flux développement ».



Le bon geste de tri

La simplification du geste de tri a engendré une baisse des erreurs et des refus de collecte. En 2023, seuls 2,51 % des bacs étaient refusés à la collecte par nos ambassadeurs de la prévention et du tri contre 7,21 % en 2022. Cependant, quelques erreurs subsistent.



Les objets métalliques et en plastique
Seuls les emballages métalliques et en plastique vont dans le bac de tri. Les petits objets tels que les brosses à dents ou les cotons tiges, n'étant pas des emballages, vont dans le bac d'ordures ménagères résiduelles.

Les mouchoirs et essuie-tout

N'étant pas des emballages et, surtout, n'étant pas recyclables, ces déchets ne vont pas dans le bac de tri.

Les emballages imbriqués

Les déchets d'emballages imbriqués ne sont pas correctement détectés au centre de tri, par conséquent, ils ne sont pas recyclés et sont considérés comme des refus.

Photos : CITEO, Freepik, SMICTOM

Réduisons nos emballages

N'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Pour réduire les emballages de votre bac de tri, voici quelques astuces simples.

- Déposez vos emballages en carton volumineux à la déchèterie.
- Privilégiez les éco-recharges : une recharge de lessive est moins volumineuse qu'un gros bidon.
- Aplatissez les emballages dans le sens de la longueur (bouteilles d'eau, briques de jus de fruits...) avant de les déposer dans le bac de tri pour gagner de la place.
- Privilégiez l'eau du robinet : les bouteilles d'eau représentent un volume important dans les bacs de tri. Réduire la consommation d'eau en bouteille vous fera gagner de la place.
- L'offre de produits en vrac prend de l'ampleur dans les grandes surfaces. Pourquoi ne pas tester lors de vos prochains achats ?



Pour aller plus loin :

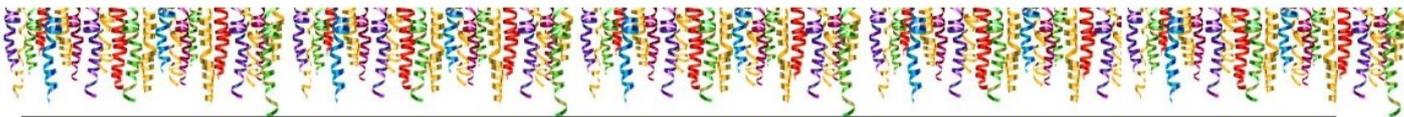
- Retrouvez tous les numéros Info ZD sur le site du SMICTOM <https://smictom-nord67.com>
- Guide des écocgestes à lire sur le site du SMICTOM



SMICTOM Nord Alsace – 54 rue de l'Industrie - BP 40081 - 67162 Wissembourg Cedex - 03 88 54 84 00



@SMICTOMNordAlsace



LE CARNAVAL À L'ÉCOLE D'OBERRBRONN !

Le mardi 13 février 2024, tous les élèves de la PS au CM2 se sont retrouvés dans la cour de l'école pour se déhancher sur des musiques de fête. Les sourires étaient de la partie ! Les enfants ont pu reprendre des forces grâce à un beignet offert par la municipalité ! Nous les remercions. Cette année, les costumes de princesses et de super-héros étaient à l'honneur. Les élèves de la PS au CP ont chanté une chanson de carnaval à tous les autres camarades de l'école. Une jolie matinée ensoleillée tous ensemble dans la joie et la bonne humeur !





En Oberbronn Culture et Patrimoine
28 Rue de Zinswiller 67110 OBERBRONN
06.33.00.99.41 en.oberbronn.culture.patrimoine@gmail.com

REGLEMENT VIDE GRENIERS

- * Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers, à condition de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et accompagné de son règlement ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité. PLACES LIMITEES.
- * L'exposant doit apporter lui-même sa table, ses chaises, tonnelle etc.
- * Les stands de boissons et de restauration sont exclus, réservés aux organisateurs.
- * La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que Militaria.
- * L'introduction de substance nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- * Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux et toute manifestation bruyante sont interdites.
- * Les animaux doivent être tenus en laisse.
- * L'Association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou d'accident pouvant survenir aux stands ou aux biens des exposants dans le périmètre de la manifestation,
- * Le prix d'un emplacement de 5m est de 10 €.
- * Mise en place de exposants de 06h00 à 08h00,
- * Le placement se fait le jour de la manifestation selon l'ordre d'arrivée. Un refus de l'emplacement attribué entraîne la non-participation à la manifestation.
- * Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non-occupation de l'emplacement.
- * Les emplacements non occupés à 08h00 seront redistribués.
- * Chaque exposant est prié de rendre son emplacement dans un état correct au plus tard pour 18h00 sous peine de se voir refuser l'accès les années suivantes.
- * La vente d'animaux vivants ou empaillés est strictement interdite.
- * L'Association se donne le droit de refuser la participation à des exposants.
- * Les articles proposés n'auront pas été achetés dans le but de leur revente.
- * La participation au vide-greniers revêt un caractère exceptionnel.
- * En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende, dans certain cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.
- * En cas de non-respect de ce règlement déposé à l'Association organisatrice, elle sera seul juge, et peut même procéder à l'exclusion.
- * En cas d'annulation de la manifestation par l'association organisatrice, les chèques de réservation seront annulés et non encaissés.

4ème Vide-Greniers



Dimanche

12 mai
2024

OBERBRONN

Place du Couvent

10€ l'emplacement de 5 m

Paieiment à l'inscription

Véhicule autorisé sur l'emplacement

Buvette et restauration sur place

Stand Gâteaux et café au profit de l'école d'Oberbronn

Renseignements et inscriptions

06 33 00 99 41

videgreniers.eocp@gmail.com

<https://www.facebook.com/enOberbronn/>

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique
EOCP – 28 rue de Zinswiller 67110 OBERBRONN



En Oberbronn Culture et Patrimoine

28 Rue de Zinswiller 67110 OBERBRONN

06.33.00.99.41 en.oberbronn.culture.patrimoine@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIERS – 12 mai 2024

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Adresse : N° Voie.....

Code postal : Commune :

Tél : Mail :@.....

N° carte d'identité (**copie recto/verso à joindre**) :

Délivrée le: à

Réserve emplacement(s) de 5 m

Ci-joint un chèque de euros (10€ l'emplacement) à l'ordre de :

Association én Oberbronn Culture et Patrimoine

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usages (Article L 310-2 du Code de Commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année 2023 (Article R 321-9 du Code Pénal)

Atteste sur l'honneur que la nature des objets à vendre ou à échanger est régulière et avoir pris connaissance du règlement.

Cet été,
accueillez un enfant
avec



toutes les infos sur
caritas-alsace.org

PROCHAIN STAMMTISCH

Le prochain « Stammtisch » aura lieu le
22 mars 2024

R.V. fixé à 19 heures à l'Auberge
« Au Bœuf Noir »

28, rue Principale

« **Les charbonniers** »

Charles SCHLOSSER, charbonnier de Lembach



VIE LOCALE



PROCHAINES COLLECTES

RÉSERVES **FAIBLES**



NIEDERBRONN LES BAINS

67110 - Le Moulin 9

Le lundi 04 mars de 16h à 19h30

GUMBRECHTSHOFFEN

67110 - Salle des Fêtes

Le vendredi 15 mars de 16h30 à 20h00

Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr

Directeur de la publication : Patrick Bettinger Mise en page : Jean Levatic

Crédit photos : Pixabay, Pexel, Jean Levatic